

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 21 octobre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 15 octobre 2024 s'est réuni le Lundi 21 octobre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, PERALI Valérie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, FRANCIS Stéphane.

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie.

H.07

Création d'un tarif pour la location de chalet bois

Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, il est proposé de mettre en place des « week-end de l'artisanat » sur deux jours consécutifs à savoir les samedis et dimanches 30 novembre et 1^{er} décembre 2024 et 7 et 8 décembre 2024.

Afin de rendre plus agréable ces actions, les exposants sont invités à s'installer dans les chalets bois.

La Ville de Marmande propose de créer un tarif de location de 50 euros pour la location d'un chalet pour les deux jours.

Ce tarif comprendra : la location du chalet, la redevance d'Occupation du Domaine public et l'accès aux fluides.

Le paiement sera effectué à l'ordre du Régisseur Principal de l'occupation du Domaine Public encaissée par la Régie d'Occupation du Domaine Public.

Une caution de 100 euros, par chalet sera demandée à la signature du contrat de location

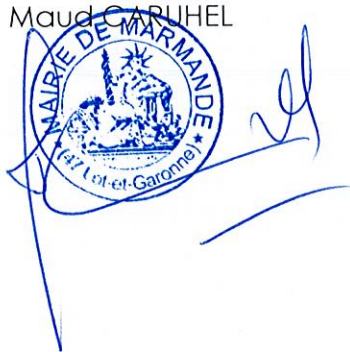
**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de créer un tarif de location de 50 euros pour la location d'un chalet sur 2 jours. Ce tarif comprendra : la location du chalet, la redevance, d'Occupation du Domaine public et l'accès aux fluides.
- D'instaurer une caution de 100 euros par chalet.
- Précise** Que le prix de la location sera recouvré par le biais de la régie d'Occupation du Domaine Public.
- Autorise** Monsieur Le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 21 octobre 2024

La secrétaire de séance
Maud CARUHEL



Signature of Maud Caruhel, accompanied by the official seal of the Municipality of Marmande (Lot-et-Garonne).

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Signature of Joël Hocquelet, accompanied by the official seal of the Municipality of Marmande (Lot-et-Garonne).

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24/10/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24/10/2024.

La Secrétaire de séance
Maud CARUHEL



Signature of Maud Caruhel, accompanied by the official seal of the Municipality of Marmande (Lot-et-Garonne).

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Signature of Joël Hocquelet, accompanied by the official seal of the Municipality of Marmande (Lot-et-Garonne).